



# UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
mardi 15 mai 2018  
Paris

*Présents* : Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Lisette LETEXIER (suppléante de François AMBOLET), Céline MENIL, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, François VELLAS.

*Représentée (pouvoir)* : Claudine METTAIE

*Excusés* : François AMBOLET, André LE POTTIER, Christine MIEGGE, Marie-Denise RISS-COLY.,

## 1. Cooptation d'un suppléant

Mme Lisette LETEXIER, présidente de l'UTL Essonne, a présenté sa candidature au Président de l'UFUTA en tant que suppléante de François AMBOLET. Il est demandé au CA de la coopter  
Adopté à l'unanimité

## 2. Démission d'un administrateur

Jean-Louis CHEMIN, de l'UTL de Haute-Mayenne, a envoyé aux membres du CA un courrier donnant les raisons de sa démission en tant qu'administrateur. Sa démarche est personnelle, l'UTL de Haute-Mayenne reste dans l'UFUTA et elle proposera un nouvel administrateur prochainement  
Le CA prend acte de sa démission

## 3. Approbation du compte rendu du CA du 27 mars 2018

Le projet de compte rendu a été au préalable soumis à Jean-Louis CHEMIN, présent le 27 mars, pour avis et remarques éventuelles. Le CA est informé qu'aucune modification n'ayant été demandée.

Le compte rendu est soumis au vote :

Abstention : 1 (absent au dit CA) Contre : 0 Le compte rendu est validé

## 3. Point financier

Le trésorier fait état du message de l'UTL d'Aurillac concernant l'augmentation de la cotisation. Il présente la liste des universités adhérentes à jour de la cotisation au 12 mai 2018  
Puis la situation des dépenses et recettes au 12 mai 2018 de l'exercice 2017-2018

Recettes	20 404 € 92
Dépenses	17 973 € 23

Le Président fait remarquer qu'à ce jour le budget en cours est dans une trajectoire équilibrée

### Demande d'attribution d'une somme pour le Prix de la Recherche :

Ce prix est un élément fondamental de l'UFUTA ; il est la justification du caractère universitaire de l'activité des structures.

Cette année il a fait l'objet 2 candidatures : l'UTL Essonne et l'UTL du Mans. Les 2 publications sont le fruit d'un travail collectif. Yvon LE GALL, président du Comité scientifique, a souligné l'excellent niveau et la qualité équivalente des travaux. En plein accord avec les membres du Comité présents au CA il propose d'attribuer 2 premiers prix ex-aequo.

Il est proposé que, outre la remise d'une médaille, l'UFUTA verse une somme au responsable de l'équipe de recherche à savoir 500€ chacun soit 1000€ à ajouter dans les dépenses du budget actuel. Le CA a

préférée inviter le responsable de l'équipe à la remise du prix (y compris le repas et son déplacement), la somme étant versée à la structure. Cette récompense pourrait être une aide à l'édition

Le CA a adopté la proposition d'inviter lors de l'AG du 26 juin la personne responsable du groupe de recherche pour la remise du Prix (déplacement et repas pris en charge par l'UFUTA) On prévoit 1/h pour la présentation des 2 publications

2 propositions sont présentées :

- distribuer 1 exemplaire des 2 productions à chaque structure Demander aux 2 UTL de fournir ces exemplaires la facture pour l'édition étant au nom de l'UFUTA. Il est en effet important de valoriser cette activité dans les structures pour mettre en valeur le caractère universitaire de l'UFUTA.
- faire apparaître le logo de l'UFUTA sur la publication.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **5. La couverture Voyages.**

Parmi les projets de l'UFUTA figure l'offre d'une couverture voyages aux structures adhérentes.

Dans le cadre de la mission de recherche de nouvelles structures pour l'UFUTA, l'UTL de Perpignan a été contactée. Parmi ses activités elle propose des voyages. En tant qu'organisateur de voyages elle a souscrit à une protection voyages. Elle adhère à « Génération Mouvement », anciennement Aînés ruraux.

Stéphane RAVAILLE a pris contact avec cet organisme qui se dit prêt à accueillir l'UFUTA et par le biais de l'Union à assurer la couverture pour les structures adhérentes. Il a été précisé que les UTL sont des structures autonomes qui peuvent adhérer ou non à Génération Mouvement L'organisme est d'accord

Voir le document présentant l'offre de la Maison des associations de Saint Maur des fossés et de génération Mouvement

L'offre de Génération Mouvement est plus large et plus complète, mais les tarifs sont différents : Saint Maur en fonction du chiffre d'affaire lié aux voyages dans l'année.

Pour Génération Mouvement le tarif est de 3 € 25 par adhérent déclaré d'une structure, comprenant l'adhésion au niveau national et l'assurance auprès de son assureur. Il n'y a pas de part départementale soit 1 €65 + 1 € 60.

Le Président et le Trésorier ont rendez-vous après le CA avec le directeur du développement de Mouvement génération. L'Ufuta souhaite une adhésion nationale et non départementale. Les points à examiner :

Autonomie des structures

Ne pas ajouter de coût délégations départementales

Pour l'assurance il faut que les structures aient intérêt à passer par l'UFUTA

Comment fonctionne la garantie financière

Liste nominative des personnes protégées

Extension pour les nouvelles UTL

La présence du logo de l'UFUTA sur la carte de l'adhérent devient un justificatif du contrat pour se réclamer de la couverture nationale.

Quel est l'intérêt à souscrire par les structures ? : prise en charge par l' UFUTA

## **6. Préparation de l'Assemblée générale**

L'ordre du jour de l'AG est établi comme suit :

Accueil des nouveaux membres ainsi que l'UTL de Béziers partenaire accrédité.

Rapport moral

Rapport financier

budget prévisionnel : présentation du principe de 2 types de cotisation possibles c à d comprenant ou non l'assurance voyages

cooptation

validation de l'adhésion de l'UTL de Dinard

prix de la Recherche

présentation des Assises 2019

l'Union offre le déjeuner aux délégués présents

## 7. Préparation de la Journée des dirigeants 14 h – 16 h 30

Au programme figurent les points suivants

Définition du lien organique : le projet de questionnaire est modifié et va être envoyé aux structures très rapidement

La convention multipartite : insister sur le caractère universitaire et l'intérêt du partage

La garantie voyages

Le financement par l'Union des projets des structures

## 8. La convention multipartite

Il est décidé d'inviter les partenaires signataires à participer à cette réunion, ainsi qu'au déjeuner

## 8. Les Assises 2019

Le calendrier est acté

Les invités officiels ont tous répondu favorablement : maire, député, etc.

Pour la conférence inaugurale, Claudie Haigneré a été pressentie, sinon solliciter Jérôme Garçin ou Etienne Klein.

Un point d'étape sera fait avant le CA du 25 juin

Communications par les structures : un appel à proposition va leur être envoyé après le CA. Leurs propositions sur le thème des Assises sont attendues pour décembre 2018 au plus tard, accompagnées d'un résumé. 2 lettres de rappel suivront, en septembre puis mi-novembre 2018  
L'examen des propositions sera effectué par le comité scientifique en janvier 2019.

Les Assises suivantes se dérouleront en 2022 : lancer un appel à candidature lors de l'AGO

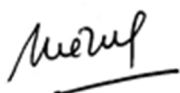
## 9. Compte rendu des missions des administrateurs

Monique FALLEAU fait part des contacts qu'elle a eus avec Angers et Perpignan ses contacts avec Bordeaux, Marseille, Chartres et Issoudun se révèlent sans succès pour le moment.

Annuaire changement d'adresse du siège de l'UTL 34

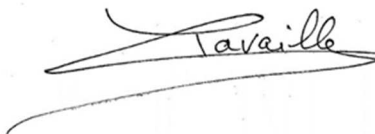
Commission soutien aux projets : le règlement a été établi

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE

P.J. : Couverture voyages : Comparatif  
Pouvoir